



Municipalité régionale
de comté de Minganie

MÉMOIRE

Présenté dans le cadre de la

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Février 2017

La route 138 sur la Côte-Nord et en Minganie

Présentation de la Côte-Nord

La MRC de Minganie est située dans la très vaste région administrative de la Côte-Nord. Cette région à l'échelle géographique d'un pays a une superficie terrestre de 236 502 km² et un territoire non organisé (TNO) aquatique de 114 915 km², ce qui en fait la deuxième plus grande au Québec. Elle abrite une population d'environ 95 000 habitants, presque tous répartis le long d'un mince liseré en bordure du fleuve et du golfe du Saint-Laurent, sur près de 1 300 km de longueur. Elle possède aussi une municipalité insulaire, L'Île-d'Anticosti sise à quelque 40 km de la côte dans le golfe du Saint-Laurent. Deux villes nordiques font également partie de son territoire, Fermont qui est accessible par la route 389 et Schefferville non reliée à un réseau routier terrestre. Cette région qualifiée de périphérique, est éloignée des grands centres urbains du Québec de base et isolés d'autres régions par des barrières physiques naturelles, telles que le Fjord-du-Saguenay, le fleuve et le golfe Saint-Laurent, ainsi que les grands espaces nordiques.

La majorité des communications terrestres tant pour les marchandises que pour les personnes se fait par la route nationale 138, à partir de Baie-Sainte-Catherine, pour accéder à la Côte-Nord. D'autres liens existent également, mais ils sont moins utilisés, tels que la route 172 vers Saguenay ou les traversiers de Matane à Baie-Comeau-Godbout. Il faut cependant à chaque fois utiliser les services de traversiers pour y avoir accès (sauf pour la 172) avec les inconvénients que cela comporte, à titre d'exemple : attentes pour les embarquements en période estivale, le syndrome de la traverse établi par le coronaire Dr Arnaud Samson, bris de traversiers fréquents, refoulement des glaces à marée montante, emprisonnement des navires par la glace tout cela vient compliquer les déplacements des résidents et des non-résidents. Pour avoir accès à des services de santé spécialisés par exemple, la population est aux prises avec des contraintes importantes de communications routières, car cesdits services ne se donnent souvent qu'à Rimouski, à Saguenay ou à Québec.

La Côte-Nord possède une seule route nationale, la 138, qui relie les municipalités côtières de la Haute-Côte-Nord à la Minganie et se termine à quelques 840 km à l'est de Tadoussac au cœur du village de Kegaska et tout le reste du territoire de Kegaska à Blanc-Sablon soit environ 400 km n'a pas de lien routier national, avec le reste de la province. L'Île-d'Anticosti pour sa part dépend de la route 138 pour sa liaison économique, sociale et culturelle avec le territoire de la Minganie par un traversier via Havre-Saint-Pierre et donc représente un élément majeur de développement. La route 389 relie pour sa part la route 138 à la ville de Fermont et la Trans labradorienne.

Bien que la région administrative de la Côte-Nord existe depuis 1967, elle n'a pas encore en 2017 une route nationale qui relie chaque localité sur l'ensemble de son territoire côtier. La route 138 représente sans contredit un élément essentiel permettant le développement global du territoire et serait davantage structurante si elle était complétée jusqu'à Blanc-Sablon. Toute la région serait désenclavée la reliant ainsi à l'ensemble du Québec de base et aux autres régions voisines, ainsi qu'à l'île de Terre-Neuve et les provinces maritimes canadiennes. Ceci permettrait de mettre en place de nombreux circuits en boucle, et par le fait même contribuer à la diversification économique de tout le territoire de la Côte-Nord, tant sur le plan touristique, que le désenclavement des communautés et l'échange des marchandises.

Présentation de la Minganie

Comme le territoire de la MRC de Minganie ne possède qu'une seule route nationale, il est essentiel qu'elle soit de très bonne qualité, tant pour son revêtement que pour sa géométrie, sa fluidité, les services connexes et surtout son entretien. Autant d'éléments qui assureront une grande sécurité pour les usagers résidents et extérieurs de la région. En effet, quand cette unique voie de communication terrestre est coupée ou fermée pour diverses raisons, il en résulte l'isolement des communautés, ce qui représente une importante problématique pour les résidents de la région. Il faut également préciser que cette situation concerne les deux communautés autochtones soit celle de Mingan et surtout celle de Natashquan qui est située à l'extrême est du territoire. Il importe donc de s'assurer que la route 138 soit des plus sécuritaires possible. La route 138 a été mise en place tardivement et par étapes successives. Elle arrive à Baie-Comeau en 1943, à Sept-Îles en 1958, à Havre-Saint-Pierre en 1976, à Natashquan en 1996 et à Kegaska en 2013, soit une période de 70 ans pour couvrir une distance de 840 km. Il reste encore environ 400 km à construire pour la compléter vers l'est de la région Côte-Nord. La route 138, dans certains secteurs ne correspond plus à des standards de construction d'aujourd'hui et doit être modifiée en conséquence, pour la rendre plus sécuritaire. Bien que de nombreuses corrections aient été apportées à la route 138, il reste encore des secteurs à améliorer quant à sa géométrie et sa surface de roulement. À cet effet, **NOUS CONSIDÉRONS QU'IL EST IMPÉRATIF QUE CETTE UNIQUE VOIE DE CIRCULATION TERRESTRE NATIONALE AIT LE MÊME STANDARD DE QUALITÉ TOUT AU LONG DE SON PARCOURS TANT POUR SA QUALITÉ QUE POUR SON ENTRETIEN.** Nous ne demandons pas une autoroute, mais à tout le moins une route d'un niveau de qualité supérieure de Tadoussac à Kegaska.

Il y a lieu que pour la Côte-Nord, le ministère adopte une modulation de ses programmes comme le prévoit d'ailleurs la LOI POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES qui énonce que l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires ainsi que la recherche d'équité entre les territoires et les collectivités. On pourrait alors ne pas tenir compte du facteur de circulation relatif au débit journalier moyen annuel (DJMA), qui classe notre portion de route 138 dans les moins bien entretenues et qui pourtant est fortement sollicité par la population compte tenu de son unicité, de la dispersion de la population et de la nécessité d'usage en regard du transport scolaire et des soins de santé entre autres. Le débit journalier moyen annuel (DJMA) hivernal pour la Minganie est établi au niveau 2 pour le secteur ouest de Havre-Saint-Pierre et de 3 pour le secteur est.

En effet, le transport scolaire est assuré par la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord qui possède ses propres véhicules (les règles ont été adaptées au contexte régional) et comme il n'y a pas de niveau secondaire dans plusieurs municipalités, les jeunes doivent se rendre par bus vers des destinations comme Havre-Saint-Pierre à partir de Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan et cela deux fois par jour toute la semaine. De plus, les jeunes de Baie-Johan-Beetz font le trajet vers Havre-Saint-Pierre à la même fréquence. Les jeunes voyagent aussi d'Aguanish à Natashquan et vice-versa selon une fréquence semblable deux fois par jour à tous les jours. De plus, les jeunes en provenances de Natashquan et de Rivière-au-Tonnerre qui sont étudiants de niveau 4 et 5 sont obligés de voyager au moins deux fois par semaine vers Havre-Saint-Pierre pour y résider car ces niveaux scolaires ne se donnent qu'au Havre-Saint-Pierre. Ceci représente une utilisation importante de la route 138 pour une jeune clientèle qui doit se déplacer sur une route dont les standards de qualités tant par sa géométrie que pour son entretien d'hiver laissent à désirer, ce qui augmente sa dangerosité compte tenu de sa classification. Dans un passé récent, des fermetures de route en hiver dû à des tempêtes et à l'absence de ressources et d'équipements suffisants du ministère des Transports dans la MRC de Minganie ont perturbé grandement les conditions de vie des citoyens et fortement touché l'économie de la région.

On retrouve une situation analogue concernant les soins de santé spécialisés qui se donnent en grande majorité à Sept-Îles notamment pour les accouchements. Tous les soins préventifs pour la mère et l'enfant avant la naissance, dont notamment les échographies sont disponibles dans cette localité, ce qui occasionne beaucoup de déplacements tant en été qu'en hiver. Le suivi de l'accouchement qu'il y ait complications ou non représente également de nombreux déplacements pour les parents et l'enfant. On peut affirmer que depuis plusieurs décennies, tous les enfants nés en Minganie sont originaires de Sept-Îles, ceci montre la grande utilisation de la route 138 et les nombreux déplacements qu'ont à effectuer ces clientèles sur une route qui présente plusieurs secteurs non sécuritaires si on se compare au Québec de base par exemple.

Il est également important de souligner que la volonté gouvernementale en matière de santé est de centraliser les services dans le but d'effectuer des compressions budgétaires. Les impacts sur le réseau routier sont évidents en Minganie. Les résidents sont de plus en plus obligés de parcourir de grandes distances pour l'ensemble des soins de santé spécialisés. Ces politiques en matière de santé impliquent notamment un programme de maintien des personnes âgées à domicile. La panoplie de services de santé uniquement axés sur le maintien à domicile devrait selon le ministère de la Santé se mettre en branle, mais les services : institutions financières, épicerie, soins de santé spécialisés, visite des familles, etc. sont eux aussi à des distances considérables. Les aînés en Minganie doivent donc de plus en plus fréquemment parcourir de grandes distances.

Une route nationale avec de hauts standards de qualité de construction et d'entretien l'hiver ne présenterait pas de problèmes de stress et de crainte pour toutes ces clientèles. Particulièrement pour les personnes âgées qui pourraient plus facilement choisir le maintien à domicile, dans leurs localités si la route nationale 138 permettait à cette importante clientèle de se déplacer été comme hiver de façon sécuritaire. Ces facteurs de stress ne sont pas à négliger quand on s'adresse à une clientèle plus sensible, comme celle des personnes âgées.

La MRC de Minganie a fait plusieurs interventions auprès du ministère des Transports par l'envoi de résolutions, dont les plus récentes remontent à 2001. Ainsi la résolution 150-01 de 2001 demande pour des raisons de sécurité de refaire la route 138 entre Aguanish et Pointe-Parent pour corriger les courbes excessives de même que la qualité du revêtement. En 2004, la résolution 106-04 demande au ministère de refaire la route 138 entre Natashquan et Aguanish. En 2007, la résolution 144-07 demande au ministère de refaire pour des raisons de sécurité le tronçon de route 138 entre Natashquan et Havre-Saint-Pierre. En 2009, la résolution 032-09 demande au ministère de mieux entretenir la route 138 entre Baie-Johan-Beetz et Havre-Saint-Pierre concernant le déneigement. En 2014, les élus de la MRC font état de la fermeture de la route 138 à l'est pendant 2 jours en février et pendant 5 jours en mars en raison de tempêtes hivernales et dues au manque de ressources et d'équipements du ministère des Transports en Minganie.

À compter de 2008, la MRC de Minganie a bénéficié de la construction du complexe hydroélectrique de la Romaine, dont les travaux devraient se terminer en 2020. Cet important chantier de construction nécessite de nombreux déplacements de véhicules lourds sur la 138 occasionnant des bris de structure et surtout des conditions dangereuses pour la circulation. Comme il reste encore trois années avant la fin des grands travaux, il importe que la route soit bien entretenue et surtout assurer son maintien à long terme.

Il faut tenir également compte que la route 138 constitue la principale porte d'entrée touristique de la région. Pour ces visiteurs résidents, pour la plupart dans des régions où la qualité des axes routiers rencontre des exigences de haut niveau, il peut sembler hasardeux et même dangereux de s'aventurer sur la route 138 en Minganie. Ceci représente un élément négatif quant à la capacité d'attraction touristique, auprès d'une clientèle principalement composée de visiteurs en provenance de Montréal et de Québec. Le tourisme hivernal est un créneau majeur identifié pour diversifier notre économie, il faut donc que la route soit attrayante et surtout sécuritaire l'hiver. Les résidents de la Minganie doivent s'habituer à rouler avec «deux pneus sur l'asphalte et deux pneus dans le banc de neige» tellement la route est étroite, mais ce n'est certainement pas le cas pour les gens d'ailleurs. La région de la Minganie se démarque aussi sur le plan de la qualité de ses paysages terrestres et maritimes. Il est important de prévoir des zones d'arrêt le long de la route 138, pour mettre en valeur ces secteurs paysagés favorisant ainsi le développement récréotouristique sur lequel la Minganie s'appuie fortement pour diversifier son développement économique.

L'économie régionale est largement tributaire de la qualité des transports dans notre région et particulièrement pour le transport terrestre par camion qui permet de rejoindre diverses destinations. Cette unique route nationale doit avoir un haut standard de qualité et de services pour rencontrer adéquatement la mission du ministère des Transports, à savoir «...assurer la circulation des personnes et des marchandises par le développement, l'aménagement et l'exploitation d'infrastructures de transport intégrés, fiables et sécuritaires qui contribuent au développement économique et social du Québec et de ses régions...»

Le projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (2009) fait état de la planification du transport terrestre et recommande les améliorations suivantes à apporter à la route 138 :

- Améliorer les courbes sous standards secteur est et ouest et améliorer les approches des ponts;
- Améliorer la surface ou la structure des ponts;
- Corriger les tronçons où il y a accumulation d'eau;
- Élargir les accotements et les paver pour en faire des pistes cyclables et sécuriser la route;
- Refaire le revêtement de surface;
- Améliorer la qualité de l'entretien hivernal surtout dans l'est.

Concernant les équipements et infrastructures projetés, elles se résument au prolongement de la route 138 vers Blanc-Sablon.

La position (intentions) du conseil de la MRC relativement au transport terrestre, indique que la MRC est consciente de la contribution des réseaux routiers sur le développement des ressources et de la facilité d'échanges avec les lieux de transformation. Le transport terrestre à un effet structurant sur le développement d'une région et cette réalité prend donc ici une grande importance en termes de priorité, concernant la diversification économique, de décroissement des populations, d'accès aux ressources et aux personnes et de mise en valeur des éléments marquants du territoire.

Une consultation récente auprès des municipalités de la Minganie a fait ressortir les éléments suivants concernant la route nationale 138 :

- Donner à la route 138, le même haut niveau de qualité sur toute sa longueur quant à sa géométrie, sa surface de roulement et son entretien d'été comme d'hiver;
- Appliquer pour la route 138 en Minganie des normes adaptées aux conditions spécifiques de la région et qui rencontrent celle que l'on retrouve dans les secteurs de Baie-Comeau et Sept-Îles, tant pour sa construction que son entretien;
- Compléter la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon;
- Paver le tronçon de route entre Pointe-Parent et Kegaska;

Dans l'immédiat :

- Corriger les courbes excessives sous standard partout sur le territoire et corriger les pentes aveugles qui sont cause de danger pour la circulation;
- Assurer une bonne qualité du revêtement de roulement, et veiller après les travaux que les réparations n'occasionnent pas de zone de creux, vallons et d'accumulation d'eau;
- Mettre en place des voies d'évitement (trafic lourd et touristes);
- Élargir les accotements et les paver, particulièrement où l'on retrouve des entrées de villégiature;
- Installer des glissières de sécurité dans les nombreux endroits où la route est surélevée par rapport à la plaine;
- Améliorer la signalisation routière pour les courbes, les cahots, les pentes aveugles. Assurer une bonne signalisation pendant les périodes de construction et de réfection de route, et après la construction pour enlever rapidement les divers interdits et consignes;
- Mettre en place des téléphones d'urgence (cellulaires ou tout autre technologie) dans les longs tronçons inhabités entre les localités;
- Installer des caméras de surveillance routière comme c'est le cas notamment à Tadoussac : <http://www.quebec511.info/fr/cameras/tadoussac/index.aspx> pour améliorer la sécurité des usagers et également permettre des décisions plus aisées pour la commission scolaire. Plusieurs endroits devraient être évalués en Minganie tant à l'est, à l'ouest qu'aux abords du village de Havre-Saint-Pierre pour installer des caméras;
- Se prémunir contre l'érosion côtière en identifiant et en réalisant des travaux dans les secteurs sensibles, ainsi que ceux pouvant subir des affaissements, glissements de terrain et inondations et en aviser les municipalités concernées;
- Mieux contrôler la vitesse sur la route 138 et surtout dans les périmètres urbains;
- S'assurer du bon état de la route nationale 138, après les travaux de la Romaine;

De façon générale, les municipalités souhaitent également avoir de meilleurs échanges d'informations avec le ministère relativement aux problèmes de circulation, de transport lourd, de réfection d'entretien et de sécurité concernant la route nationale 138.

La MRC de Minganie remercie le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, de même que la Société de l'assurance automobile du Québec, pour la tenue de cette importante consultation relativement à la sécurité routière. Ceci permet à la population de notre MRC de s'exprimer oralement et de déposer un mémoire qui présente un état de situation et les recommandations qui selon nous permettraient d'améliorer de façon importante la qualité de vie de nos citoyens. Comme la route nationale 138 est la seule route en Minganie qui relie toutes les agglomérations côtières au reste du Québec, y compris les deux communautés autochtones, il importe qu'elle soit de haut niveau pour sa géométrie et son entretien particulièrement durant la période hivernale, il en va de notre sécurité et de notre avenir économique, social et culturel.

Nous croyons que pour cette route unique, il est nécessaire de moduler les normes relatives au DJMA qui conditionne notamment le niveau d'entretien hivernal de la route nationale 138 afin que la Minganie puisse compter sur un lien routier plus sécuritaire.

Havre-Saint-Pierre
9 février 2017